

19 mars 2024  
Dr. Dr/Be-pf

UNBEDENKLICHKEITSERKLÄRUNG  
CERTIFICATE OF COMPLIANCE  
CERTIFICAT DE CONFORMITE

eingetragen  
registered no.  
registré

61692 U 24

für  
for  
pour

FunderMax GmbH  
Industriezentrum NÖ-Süd Straße 3  
2355 Wiener Neudorf  
Autriche

Produkt  
Product  
Produit

MAX® panneau compact  
MAX® panneau stratifié  
MAX® panneau Resistance<sup>2</sup>

Les produits fabriqués par la société mentionnée ci-dessus sont des panneaux stratifiés haute pression qui sont utilisés comme plan de travail de cuisine, plateaux et autres pour la construction de meubles et l'aménagement intérieur.

Nous les avons examinés selon les

Methoden zur Untersuchung von Kunststoffen, soweit sie als Bedarfsgegenstände im Sinne des Lebensmittel- und Bedarfsgegenständegesetzes verwendet werden, einschließlich der 62. Mitteilung des BfR zur Untersuchung von Hochpolymeren, Bundesgesundheitsblatt 50, 524 (2007), Stand vom April 2007,

(Méthodes pour l'analyse des matières plastiques autant qu'elles soient utilisées comme produits de consommation selon l'esprit de la Loi sur les Produits d'Alimentation et de Consommation, y compris la 62<sup>ème</sup> notification du BfR sur l'examen des hauts polymères, Journal Officiel Fédéral de Santé Publique 50, 524 (2007), état d'avril 2007),

à l'égard de la composition ainsi qu'à l'égard de la libération des substances indésirables pour la santé ainsi que suivant les

Séries des normes EN 1186, EN 13130 et CEN/TS 14234 „Matériaux et Objets en Contact avec les Denrées Alimentaires - Matière plastique“, état actuel,

à l'égard du comportement de migration.

Les produits sont conformes aux déclarations du

Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal Officiel de l'Union Européenne L 338/4 du 13 novembre 2004, modifié en dernier lieu par l'article 5 du Règlement (UE) 2019/1381 du 20 juin 2019, Journal Officiel de l'Union Européenne L 231/1 du 6 septembre 2019, article 3, 1. a) et b),

ainsi que du

Lebensmittel-, Bedarfsgegenstände- und Futtermittelgesetzbuches (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch - LFGB) in der Fassung der Bekanntmachung vom 15. September 2021 (BGBl. I S. 4253; 2022 I S. 28), zuletzt geändert durch Artikel 2 Absatz 6 des Gesetzes vom 20. Dezember 2022 (BGBl. I S. 2752), §§ 30 und 31,

(Code concernant les Produits Alimentaires, les Produits de Consommation et les Matières Fourragères (Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB) dans la version de la notification du 15 septembre 2021 (BGBl. I. p. 4253; 2022 I p.28), dernière modification par l'article 2, paragraphe 6 du décret du 20 décembre 2022 (BGBl. I. p. 2752), §§ 30 et 31),

et ils satisfont aux exigences du

Règlement (UE) No 10/2011 de la commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, Journal officiel de l'Union européenne L 12/1 du 15 janvier 2011, dernière modification par le Règlement (UE) 2023/1627 de la commission du 10 août 2023, Journal officiel de l'Union européenne L 201/4 du 11 août 2023,

concernant le comportement de migration en cas d'application.

Les produits **MAX® panneau compact**, **MAX® panneau stratifié** et **MAX® panneau Resistance<sup>2</sup>** selon l'échantillon présenté peuvent être employés sans restriction comme plans de travail de cuisine, plateaux et autres pour la construction de meubles et l'aménagement intérieur et peuvent être en contact direct avec des aliments secs, humides et gras, tant que les directives hygiéniques sont respectées.


Ce certificat de conformité représente le dernier niveau technique et il se base sur le certificat de conformité 46479 U 18 du 31 janvier 2018 en relation avec un nouvel examen partiel du produits.

Ce certificat de conformité est valable pour la durée de 2 années et comprend 4 pages.

Décision de certification



staatlich anerkannter Sachverständiger  
zur Untersuchung der Gegenproben von  
Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe,  
Kunststoffen, Glas, Weichholz und  
sonstigen Metallverpackungen auf ihre  
labormäßige chemische Unbedenklichkeit

  
(Behrendt)  
Chimiste aux denrées  
alimentaires diplômé  
et admis par l'état



**Staatlich anerkannter Sachverständiger zur Untersuchung der Gegenproben von Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe, Kunststoffen, Glas, Weißblech und sonstigen Metallverpackungen auf ihre lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit**

Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of packaging materials, attested by the Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse des matériaux d'emballage, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce.

State registered expert for the analysis of contrasting samples of packaging materials of paper, board, plastics, glass, tin plate and other metallic packaging materials as to their suitability for use with foodstuffs.

Expert public pour l'étude du contrôle des contre-échantillons d'emballages de papier, cartons, plastiques, verre, fer-blanc et d'autres emballages métalliques concernant leur conformité alimentaire.



Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of soil and air, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse du sol et de l'air, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

---

Die Rücklagen des untersuchten Materials werden bei der Gutachterstelle verwahrt.  
Dieses Dokument ist eine Übersetzung einer deutschen Originalversion. In Streitfällen ist das Originaldokument die rechtlich bindende Version.  
Réserve du matériel analysé est gardée au bureau de l'expert.  
Ce document est une traduction d'un original en Allemand. En cas de litige, c'est seulement le document original qui fait légalement foi.